



MOT DU MAIRE

Il y a déjà plus d'un an que les conseillers et moi-même sommes en poste et nous sommes toujours aussi enthousiastes d'accomplir le mandat que vous nous avez confié. Au cours de la dernière année, nous avons travaillé activement dans le but de trouver des solutions à plusieurs problèmes qui nous ont été soumis et nous continuerons de le faire.

Dans un premier temps, nous nous sommes penchés sur la sécurité dans nos quartiers. De nouveaux abribus ont été installés et de nouvelles signalisations ont été mises en place de manière à contrôler la circulation dans les secteurs résidentiels. Dans le même ordre d'idée, des corridors scolaires ont été créés pour assurer la sécurité de nos jeunes marcheurs. Nous tenons aussi à vous mentionner que la sécurité dans nos quartiers dépend de tout un chacun ; il s'agit d'un effort collectif.

Nous avons un territoire où il est possible de se déplacer facilement en marchant, c'est pourquoi le sentier longeant le boulevard Perrot, entre le Grand Boulevard et l'autoroute du Souvenir, a été réaménagé. Le réaménagement du sentier se poursuivra au printemps afin d'ajouter de l'éclairage et du mobilier urbain. Nous en ferons un lieu convivial autant pour ceux qui l'empruntent pour se rendre au train que pour ceux qui désirent profiter d'un lieu de détente. Par ailleurs, la descente de bateaux derrière l'usine de filtration a été reconstruite à l'automne 2018. Dès l'été 2019, la descente sera réservée à l'usage exclusif des citoyennes et citoyens de la ville de L'Île-Perrot.

En 2018, une nouvelle identité visuelle a été développée pour le territoire. À cet effet, de nouvelles enseignes seront installées aux différentes entrées de ville durant l'année.

Du 12 au 14 juillet, nous tiendrons une fête commune avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Notre objectif est de combiner nos forces afin d'offrir des événements d'envergure aux résidents des deux villes. Soyez rassurés, des activités auront lieu sur les deux territoires et nous garderons l'esprit de notre fête citoyenne, c'est-à-dire un événement accessible à tous, où il est possible d'échanger avec ses concitoyennes et concitoyens et où le plaisir est au rendez-vous !

Au niveau de la congestion routière, le conseil municipal évalue actuellement différentes possibilités afin d'améliorer la circulation, plus spécifiquement sur le boulevard Perrot. Cette amélioration facilitera par défaut la circulation sur les autres rues.

Suite à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, nous mettrons en œuvre, au courant de l'année 2019, le plan d'action pour l'installation de compteurs d'eau.

Je suis aussi très heureux de vous annoncer la nomination de la nouvelle directrice générale, madame Nancy Forget. M^{me} Forget est entrée en poste en décembre 2018 et amène un souffle nouveau. Elle sera un atout et nous aidera à atteindre la vision que nous avons pour L'Île-Perrot. Je tiens aussi à remercier tous les employés pour leur contribution à la réalisation des projets.

En terminant, j'aimerais, au nom du conseil municipal, vous offrir nos meilleurs vœux pour l'année 2019. Nous continuerons de collaborer pour créer un sentiment de fierté et un endroit où il fait bon vivre.

Pierre Séguin, maire



AVIS AUX CITOYENS

SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATIONS : SOYEZ INFORMÉS !

Le système informatisé d'alertes et d'informations de la Ville de L'Île-Perrot est utilisé principalement pour informer les citoyennes et citoyens d'événements particuliers touchant la santé et la sécurité tels qu'un avis d'ébullition, un bris d'aqueduc, une fermeture de rue, etc. L'objectif est de rejoindre et d'informer dans un court laps de temps les citoyens visés par une situation. Pour vous inscrire, consultez notre site Web ou téléphonez au 514 453-1751, poste 236.

STATIONNEMENT HIVERNAL

Le stationnement hivernal sur rue est interdit du 15 novembre au 1^{er} avril entre minuit et 7 heures sauf avis contraire. La Ville permet donc le stationnement, à certaines conditions. Pour savoir si le stationnement sera autorisé pour la nuit à venir, vous devez téléphoner au 514 453-1664 ou consulter le site Web à compter de 17 heures.

La décision de permettre le stationnement ou de l'interdire dépendra des conditions climatiques et des opérations de déneigement prévues par le Service des travaux publics. Il est de la responsabilité de tout propriétaire de véhicule de consulter l'avis avant de laisser sa voiture stationnée pendant la période visée.

COLLECTE DES DÉCHETS ET DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Depuis le 2 janvier 2019, les collectes de déchets sont aux deux semaines durant la période hivernale soit entre novembre et avril. Les collectes resteront hebdomadaires durant la période estivale, de mai à octobre.

En 2018, la collecte des résidus alimentaires a été implantée aux unités d'habitation de quatre logements et moins. La collecte sera implantée auprès des unités d'habitation de cinq logements et plus dès octobre 2019.

Nous vous invitons à consulter le site Web ou la page Facebook de la Ville de L'Île-Perrot afin de rester informé.

Source :
Alexandra Desrochers, attachée de presse